



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Les commissaires aux comptes lancent une nouvelle campagne de communication ambitieuse et décalée

Paris, le 15 septembre 2022 – La CRCC de Versailles et du Centre présente la nouvelle campagne lancée en coordination avec la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes (CNCC), dont l'objectif est d'assurer la visibilité de la profession auprès d'une cible de dirigeants et de décideurs, et de mieux faire connaître les missions des commissaires aux comptes et leur valeur ajoutée.

Une campagne, inspirée par les préjugés qui collent à la profession

En tant qu'instances représentatives de la profession, l'un des piliers de l'action des compagnies nationale et régionales est d'assurer sa visibilité, la promotion de ses missions, de ses valeurs et de son rôle sociétal. Pour la rentrée 2022, le Bureau national et la commission Communication de la CNCC ont souhaité porter une campagne audacieuse, assumant un ton décalé pour mieux convaincre sa cible.

Imaginée avec l'agence madamemonsieur communication(s), spécialisée dans les secteurs de la formation, des professions et de la marque employeur, cette campagne se veut en rupture avec la représentation habituelle du commissaire aux comptes pour créer un effet de surprise, interroger et faire sourire.

L'intention a été de se saisir des préjugés de la profession pour interpeller avec complicité en faisant preuve d'autodérision. L'objectif étant de passer des messages forts et faire preuve de pédagogie.

Une campagne multicanal ciblée

La campagne sera diffusée sur tout le territoire français via les canaux suivants :

- Des affichages numériques ou « papier », visibles dans toutes les grandes agglomérations du territoire français, dans les grands médias économiques et sur les réseaux sociaux ;
- Une campagne digitale, sur les réseaux sociaux et les sites de grands médias économiques en ligne
- Des spots radio, diffusés sur France Info, Europe 1 et BFM radio;
- Un nouveau site internet auditeur-legal.fr qui sera le point d'atterrissage de la campagne 2022. Une plateforme d'information sur les commissaires aux comptes, leurs missions et leur rôle sociétal.

« La campagne 2022 de la CNCC a d'abord été pensée pour une cible de dirigeants d'entreprise. Celle-ci s'adresse à tous ceux qui ont un commissaire aux comptes mais n'en perçoivent peut-être pas toute la valeur ajoutée ou méconnaissent l'étendue de ses missions, mais aussi à tous les dirigeants qui n'ont pas de commissaire aux comptes et connaissent peu ou mal notre profession », Yannick Ollivier, président de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes





A propos de la Compagnie Régionale de Versailles et du Centre

La Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes (CRCC) de Versailles et du Centre est l'instance représentative de la profession de commissaire aux comptes pour les dix départements : Cher, Eure-et-Loir, Hauts-de-Seine, Indre, Indre-et-Loire, Loir-et-Cher, Nièvre, Val-d'Oise, Yvelines. Elle rassemble les commissaires aux comptes qui dépendent de sa circonscription, les accompagne dans leur exercice et les représente auprès de toutes les parties prenantes locales de la profession, au niveau économique, juridique ou encore académique.

La CRCC représente 2403 commissaires aux comptes, qui certifient les comptes de 56 114 entités pour un montant total des honoraires déclarés d'environ 1,155 milliards d'euros (clôture des comptes 2021).

A propos de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes

La Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes (CNCC) est l'instance représentative de la profession de commissaire aux comptes en France, profession d'intérêt général, créatrice des conditions de transparence et de sécurité de la sphère économique, sociale et environnementale. Les commissaires aux comptes sont des partenaires privilégiés de l'entreprise et de ses dirigeants, menant leurs missions avec les valeurs qui sont les leurs : l'indépendance, la compétence, l'engagement et l'écoute, au service de la confiance.

La CNCC représente près de 11 500 commissaires aux comptes français, qui certifient les comptes de plus 240 000 entités chaque année, dont plus de 150 000 PME. Le chiffre d'affaires audité par les commissaires aux comptes, toutes entités confondues, est d'environ 6 245 milliards d'euros (clôture des comptes 2021).